



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sectes

Question écrite n° 119850

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les conclusions du rapport de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui dénonce dans son 4^e rapport annuel, la nouvelle stratégie des sectes dans le milieu de l'entreprise. Ainsi elle lui indique que les travaux de la Miviludes centrés en 2006 sur le secteur de la formation professionnelle, concluent que les sectes investissent de façon alarmante l'entreprise, au travers de la formation professionnelle. L'enjeu est en effet considérable puisque le marché de la formation pèse pour 23 milliards d'euros chaque année. Il s'agit dès lors pour les sectes d'une manne financière considérable et attractive. Elle lui rappelle que sous l'effet de la loi du 4 mai 2004, le droit à la formation ayant été réaffirmé, un certain nombre de formateurs peu scrupuleux, parfois détenteurs de diplômes douteux s'immiscent dans l'entreprise par le biais de séminaires de formation alternative basée sur le bien-être. Ainsi lors de ces réunions, des formateurs appartenant à une secte peuvent aisément détecter les personnes les plus vulnérables. Aussi souhaite-t-elle connaître les mesures que l'État entend arrêter pour endiguer cette dérive inquiétante.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119850

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2285